



Achat maison ,raccordement Assainissement non conforme

Par **dimrab**, le **19/10/2016** à **21:21**

Bonjour, samedi j'ai signé un compromis d'achat pour une maison mais j'ai vu que sur le contrôle de raccordement aux réseaux d'assainissement est NON CONFORME? D'après l'explication de l'agent les eaux vont dans tout à l'égout mais la mairie n'a pas fait son travail et ils ont pas laissé une tabouret...

Je vous écrit ce qui est marqué sur le contrôle de raccordement

Description de l'installation:

réseau intérieur: Séparatif , réseau extérieure: Séparatif

Tabouret:NON , Siphon disconnecteur:NON , Regard mixte: NON,

Exutoire des eaux pluviales:

Réseau:

Existence d'un évent de décompression:NON, WC broyeur:NON,

Autorisation: OUI

Anomalies relevées:

EU vers EP: BRANCHEMENT NON VISITABLE LE JOUR DU CONTROLE

EP vers EU: BRANCHEMENT NON VISITABLE LE JOUR DU CONTROLE

EU mélangées aux EP avant rejet vers réseau unitaire: NON

EU transitant dans une fosse : NON

Fosse septique en activité: NON

Conclusion de la visite: NON CONFORME

Proposition de mise en conformité:

MISE A NIVEAU OU CREATION REGARD DE BRANCHEMENT

alors ma question est- ce mise en niveau est-ce que doit être effectué par l'acheteur/futur propriétaire/ ou par la mairie du village vu que d'après les explications de l'agent immo ce regard doit être fait dans la rue et pas dans la maison .c'est compliqué tout ça et j'en sais pas quoi faire....Je voudrais un conseil, est-ce que je continue comme ça car tout est bon ou je dois utiliser mon droit de rétraction qui est jusqu'au 24/10

S'il vous plait j'ai besoin de conseils !!![smile17]